

Le nouveau Cadre Financier Pluriannuel européen

La Commission européenne a publié au mois de juillet une proposition de Cadre financier pluriannuel européen (CFP) pour la période 2028-2034. Cette proposition d'un budget total de près de 2000 milliards d'euros doit maintenant être négociée entre les pays de l'UE avant validation ou rejet du Parlement européen.

Le projet de Cadre Financier Pluriannuel (CFP) est réorganisé en 4 rubriques (au lieu de 7 actuellement). Un objectif global de dépenses pour le climat et l'environnement d'au moins 35 % du montant total du budget doit soutenir les objectifs du pacte vert pour l'Europe.

Les fonds du premier pilier seront pré-alloués aux États membres. Pour les débloquer, les gouvernements devront élaborer des plans nationaux et régionaux. Ce système, inspiré du mécanisme du plan de relance européen, conditionnerait le décaissement des fonds à la réalisation d'objectifs (des réformes et des investissements précis) fixés en accord avec la Commission. Il sera mis en œuvre principalement par les États membres et les régions, selon un principe de gestion partagée avec la Commission européenne.

Les fonds de la deuxième rubrique (Fonds européen de compétitivité, défense, Erasmus+...) seront directement administrés par la Commission européenne.

Pilier 1. Cohésion économique, sociale et territoriale, agriculture, prospérité rurale et maritime, migration et sécurité

- Budget total : 865 Md€ pour les PPNR + dettes NextGenerationEU (≈ 1000 Md€) → rubrique la plus dotée.
- Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) : outil unique qui regroupe la PAC (piliers 1 et 2), les politiques de cohésion (FEDER, FSE+...), de pêche, les politiques sociales de migration et de sécurité intérieure.
 - Logique inspirée de France Relance : moins de 500 documents de programmation → 27 PPNR (un par État membre),
 - Les PPNR devront intégrer des investissements et des réformes pour répondre aux besoins en matière de développement,
 - Les États gardent la main sur la gouvernance (possibilité ou non de déléguer aux Régions).
- Politiques et programmes inclus :
 - PAC : budget critiqué car en baisse,
 - FSE+ : disparaît comme programme autonome et devient un objectif transversal des PPNR,
 - Le programme LEADER est préservé mais intégré au plan national,
 - Sanctuarisation d'Interreg
 - Affaires intérieures, frontières et migration
- Flexibilité : 75 % des enveloppes pré-alloués aux PPNR ; 25 % réservés à un « filet de sécurité » de réponse rapide aux crises.

A retenir : la fusion massive des politiques de cohésion, PAC, sociale, maritime, migration et sécurité dans des plans uniques par État membre, alliant efficacité et flexibilité mais renforçant le poids des gouvernements nationaux dans la gestion.



Source : commission européenne

Pilier 2. Compétitivité, prospérité et sécurité

- Création d'un Fonds européen pour la compétitivité (FEC) : 409 Md€, regroupant 12 programmes actuels + Horizon Europe.
- Le FEC se répartit en 4 domaines :
 - Défense et espace (53 %),
 - Numérique (22 %),
 - Transition propre et décarbonation (11 %) – dont une partie de LIFE,
 - Santé/biotechnologie/bioéconomie (9 %),
 - + Horizon Europe : 175 Md€ (contre 95,5 Md€ actuellement).
- Programme phare maintenu et renforcé : Erasmus+ : 40 Md€ (+ 50 %, intégrant le Corps européen de solidarité).
- Nouvel outil - AgoraEU : fusion de Europe créative + CERV (droits, valeurs, médias, démocratie) → 8 Md€
- Programme justice : développement d'un espace judiciaire européen numérique et inclusif.
- Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) : budget doublé, mobilité militaire ×10 (17 Md€). Priorité aux liaisons transfrontalières RTE-T (ex. Bordeaux-Burgos, Pau-Canfranc).
- Programmes incertains / absorbés par le FEC : LIFE, EU4Health, Digital Europe, Single Market Programme → dépendront des 4 volets thématiques du FEC.

A retenir : structuration autour d'un grand fonds unique de compétitivité pour canaliser l'essentiel des financements en gestion directe, avec un poids inédit de la défense et de l'espace.

Pilier 3. L'Europe dans le monde

- Budget : 215,2 Md€ (contre 79,5 Md€ actuellement).
- Programme Europe globale confirmé, mais réorganisé :
- Fin de la répartition thématique → nouvelle structure par 5 piliers géographiques (pays voisins, Afrique, Asie, Amérique latine, Indo-Pacifique) + 1 pilier global.
- Réserve de 15 Md€ pour crises et imprévus.

A retenir : montée en puissance très nette du budget extérieur (+170 %), recentré sur des logiques géographiques et sur la réponse rapide aux crises.

Pilier 4. Administration et réserve spéciale

- Ressources pour le fonctionnement des institutions européennes.
- Réserve spéciale de 100 Md€ pour l'Ukraine, mobilisable sur la période.

A retenir : introduction d'une enveloppe dédiée à l'Ukraine, inscrite directement dans le CFP.

Bilan général

- **Passage de 7 à 4 rubriques → simplification mais aussi centralisation accrue au niveau national.**
- **Priorité maintenue à la cohésion et à la PAC, mais avec un poids relatif en recul (48 % contre 66 % actuellement).**
- **Accent fort sur la compétitivité, l'innovation, la défense et la transition numérique, au détriment de certains programmes emblématiques (LIFE par exemple) qui risquent de perdre leur visibilité.**
- **Montée en puissance de la dimension extérieure (Europe globale, Ukraine).**
- **Plus de flexibilité et de réactivité via des filets de sécurité (crises, réserves et capacité d'emprunt).**